

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

6^e/10/07
-28 SEP. 2007

STATIONS METEOROLOGIQUES (C053-CHAP 011) CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA METEOROLOGIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport 2007/I-6^e/08 du 14 décembre 2006 relatif au Cadre de Vie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne un avis favorable à la répartition proposée en annexe au rapport et autorise le versement des montants correspondants pour un total de 5.624 €,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 011 - nature 6188 - fonction 70.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITTE

Adopté

.....voix contre

.....abstentions